

Présents : F. LEROY, J. BASNIER, C. BENLEKEHAL, M. MULLER, V. PAUL, C. ZIMMERMANN, C. VERDIER, I. LEBARBENCHON, M. ADRIEN, L. CASROUGE

Nomination du secrétaire de séance :

Mme. Paul est nommée secrétaire de séance

Représentés : F. PETIARD (pouvoir donné à C. BENLEKEHAL)

M. MONBEL (pouvoir donné à J. BASNIER)

Absents excusés : T. DELASTRE, M. BRULETTI, J. FOUCHER

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de retirer le point 5 concernant l'harmonisation de la durée légale du temps de travail.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04/10/2021 est adopté à l'unanimité.

2 Huisseries de la Mairie :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que trois entreprises ont été contactées pour effectuer les devis demandés lors du dernier conseil. Deux entreprises ont répondu

- Ets B'plast :
- Monsieur Store

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise B'PLAST et autorise Madame le Maire à signer le devis.

3. Aménagement du terrain du Saubénard :

Il convient de faire des travaux d'aménagement dans l'impasse du Saubénard sur le terrain communal afin de permettre au camion du Séroc de faire demi-tour pour le ramassage des ordures ménagères. Trois entreprises ont été contactées et voici les devis :

- EURL PEZERIL :
- Entreprise LEVAYER :
- SARL EUDES ET THOBIE :

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise PEZERIL et autorise Madame le Maire à signer le devis.

4 Mise en non valeurs :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des loyers au logement de l'école n'ont pas été réglés pour :

- Exercice 2013 :
- Exercice 2018 :

De plus, suite au changement de Trésorerie au 1^{er} janvier 2022, les comptes doivent être closés ce qui implique la mise en non-valeurs de ces sommes au c/6541.

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal.

5 Harmonisation de la durée légale du travail :

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal.

6. Convention des Brigades Vertes :

La convention avec la Brigade verte étant échu(e) au 31/10/2021, il convient de délibérer de nouveau afin de la renouveler.

La Convention de prestation de services avec la Brigade Verte pour assistance :

- Manifestations
- Destruction des nuisibles (nids de guêpes, frelons). Participation financière à la charge de l'habitant d'un montant de 55 €
- Récupération des dépôts sauvages
- Récupération d'animaux errants (frais de déplacement)

La Convention du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal.

7. Noël des Aînés :

Le Conseil Municipal reconduit les montants de l'année précédente des bons d'achat de Noël pour les aînés de la commune.

Ces dépenses seront payées sur le budget communal au chapitre 11 article 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à commander les bons pour les aînés de 67 ans et plus.

8. Noël du personnel communal :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de commander des chèques cadhoc au personnel communal et à leurs enfants

- 1 chéquier cadhoc par employé communal
- 1 chéquier cadhoc pour chacun de leurs enfants âgés de moins de 14 ans.

Ces dépenses seront payées sur le budget communal au chapitre 11 article 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à commander les chèques Cadhoc.

9. Prime à l'achat d'un vélo électrique :

Plusieurs habitants ont demandé une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Le VAE fonctionne à partir d'une énergie plus verte, qui est l'électricité.

Contrairement aux autres modes de transport, le moteur du vélo électrique fonctionne sans émettre aucune fumée nocive. La qualité de l'air est ainsi préservée ce qui fait du vélo électrique, le meilleur moyen de locomotion pour lutter contre la pollution.

Une demande de subvention a été adressée dernièrement.

Madame le Maire propose donc de faire voter le montant de cette subvention sachant qu'elle est cumulable avec les autres aides de l'Etat.

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal.

10. Servitudes lotissement de la Mailloterie :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture de 10 000 € du SIAEP DES 3 CANTONS concernant le renforcement de réseaux d'eau pour l'aménagement du lotissement des 4 lots de la Mailloterie n'a pas été régularisé en 2018.

Ce point sera traité au prochain Conseil Municipal.

11. Questions diverses :

Le Conseil Municipal valide la demi-journée récréative de l'Association ASPC qui a lieu un mercredi par mois à la salle Polyvalente.